



Institut International du Multimédia (IIM)

TARIFICATION ANNEE PREPARATOIRE 2010/2011

Où envoyer votre candidature ?	PÔLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI Institut International du Multimédia 92916 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél +33 1 41 16 70 82 / Fax +33 1 41 16 75 75	
Frais de dossier de candidature	100€	Paiement sécurisé en ligne, par carte de crédit, via le portail de candidatures www.iim.fr ou par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.
Droits de scolarité année préparatoire	5 700 €	Plein tarif
Droits de scolarité sur critères sociaux	3 990 €	Réduction tarifaire de - 30% sur la base de critère sociaux
Acompte d'inscription (pour une première inscription)	720 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. (déductible des droits de scolarité)
Cotisation Sécurité Sociale	202 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.
Cotisation Vie Associative	50 €	Cf. fiche "Vie Associative" jointe au dossier d'inscription.

*Pour information, les droits de scolarité pour le cycle supérieur s'élèveront à 6 400 € à la rentrée 2011/2012 (réduction tarifaire possible de - 30%).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

- Par prélèvement bancaire, en 8 mensualités sans frais (montant de l'acompte d'inscription déduit du premier prélèvement) selon l'échéancier suivant : 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai.

L'autorisation de prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB, doit être impérativement jointe au dossier d'inscription.

- **Ou en une seule fois, par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.**

Le nom de l'étudiant, la formation choisie ainsi que l'année d'intégration doivent être reportés au dos du chèque.

REDUCTIONS DES DROITS DE SCOLARITE

- **Les étudiants peuvent, sur la base de critères sociaux, bénéficier d'une réduction de 30%, soit:**

→ Droits de scolarité année préparatoire pour l'année universitaire 2010/2011 : 3 990 €.

L'avis d'imposition 2008 du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant doit être impérativement joint à la demande (dans le cas où ils sont imposés séparément, transmettre les avis d'imposition des deux parents).

- **Les étudiants issus des lycées en Zone d'Education Prioritaire** partenaires de l'Association Léonard de Vinci, peuvent bénéficier de la gratuité de la scolarité, sous réserve de satisfaire aux conditions déterminées par ladite convention de partenariat.

- **Tout étudiant ayant un ou plusieurs membre(s) de sa fratrie inscrit(s) simultanément dans une école de l'Association Léonard de Vinci** peut bénéficier d'une réduction de 10% sur le tarif appliqué.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Rétractation** : L'inscription avec engagement de règlement des frais d'études autorise l'étudiant à se rétracter, quel qu'en soit le motif, dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Au delà des sept jours, l'inscription est considérée comme définitive et l'acompte d'inscription restera acquis à l'Association Léonard de Vinci.

- **Revalorisation** : L'Association Léonard de Vinci se réserve le droit de réviser annuellement le montant des droits de scolarité pendant le cursus.

- **L'étudiant qui souhaite bénéficier de réductions** devra en faire la demande auprès de l'Institut International du Multimédia qui lui fournira un dossier à remplir et à joindre au dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives.

- **Les réductions de droits de scolarité de l'Institut International du Multimédia sont accordées pour deux années universitaires** et seront réexaminées au terme de ces deux années par le Service Administratif et Financier.

RECOMMANDATION

- **L'acquisition d'un ordinateur portable** est obligatoire dès l'année préparatoire. (voir fiche « matériel »)